Eau Potable
Syndicat Intercommunal
Valloire - Galaure

Département de la Drôme

Envoyé en préfecture le 26/04/2023
Reçu en préfecture le 26/04/2023
Publié le 21/04/2023
ID : 026-200090629-20230421-BD_2023_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	6
Votant	6

Date de convocation : 18/04/2023

Adhésion à CAP RURAL

Délibération n°13-2023

Séance du 21 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un avril, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 13 heures 45 en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Ludovic LACROIX, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER, et Stéphane SARRAZIN.

Excusés et absents : Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Didier SAPET.

Le Président informe que CAP RURAL est un centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local, en œuvre depuis 1996, dans le but de promouvoir le développement des territoires ruraux d'Auvergne-Rhône-Alpes à partir de 3 principaux axes : renforcer l'ingénierie par les compétences et le savoir-faire ; proposer des méthodes et outils innovants ; favoriser le partage et la diffusion des connaissances.

Le Président indique que ce centre de ressources propose un grand nombre de services, tels que de l'appui méthodologie et technique, de la mise en réseau à l'échelle régionale ou nationale, appui à la recherche de financement, et un grand nombre de formation. Le Président indique que ces formations sont souvent en lien avec les techniques d'animation et autour de thématique agricole, en adéquation avec les besoins du « poste d'animation captages prioritaires ».

La cotisation annuelle donne accès aux services pour l'année civile en cours et pour toutes les personnes inscrites et appartenant à la structure. Il est possible d'ajouter des personnes tout au long de l'année.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion à CAP RURAL,
- AUTORISE le paiement annuel de la cotisation,
- AUTORISE le Président à signer tout document permettant l'adhésion.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE VALLOIRE - GALAURE